

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 décembre 2023

DCM : N° 2023-12-12

OBJET : GITE – AIDE A L'INVESTISSEMENT – ASC PLATEAU DE TARCENAY

**L'an deux mil vingt-trois
Le six décembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 12/12/2023
Convocation du Conseil du
01/12/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bâtiment où est situé le gîte dont la gestion est faite par des bénévoles de l'association « ASC du Plateau de Tarcenay ».

Afin de rénover la cuisine de ce gîte, l'ASC du Plateau de Tarcenay propose d'être associée à cette rénovation en apportant une aide financière de 4 500.00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (un titre sera émis au nom de l'ASC du Plateau de Tarcenay sur le budget 2024).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

